
Programme Interne de Réduction des Déchets pour les Services Départementaux de la Côte-d'Or

Conseil Départemental de Côte d'Or

53 bis rue de la Préfecture

BP 1601

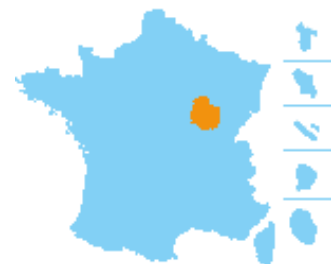
21035 Dijon

[Voir le site internet](#)

Mathilde Mouchet

mathilde.mouchet@cotedor.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



Auteur :

CONTEXTE

En septembre 2010, au tout début de l'élaboration du Plan Départemental de Prévention des déchets (PDP), le Conseil Général de la Côte-d'Or était également dans la phase d'élaboration de son **Schéma Départemental de Développement Durable**, comportant une « charte de l'éco-agent ». La thématique « déchets » de cette charte a naturellement été attribuée à l'axe d'exemplarité du PDP.

Les Services Départementaux de la Côte-d'Or comptent environ 2 500 agents, travaillant sur 87 sites (en dehors des 47 collèges) disséminés sur l'ensemble du territoire départemental.

Après la mise en place de quelques actions de sensibilisation des agents, la démarche d'exemplarité des services a véritablement débuté en décembre 2013 avec la constitution d'un **comité de pilotage inter-directionnel** en charge de l'élaboration et du suivi du **Programme Interne de Réduction des Déchets** (PIRD).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Quantitatifs :

- Réduire et valoriser les déchets produits par les Services Départementaux
- Réaliser des économies sur le budget de fonctionnement

Qualitatifs :

- Améliorer la transversalité entre services

Résultats quantitatifs

- 3 réunions du comité de pilotage pour la phase d'élaboration du PIRD

- Réalisation d'une caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) produites par les 800 agents des 4 sites administratifs dijonnais
- Création d'un espace collaboratif sur l'Intranet pour la mise à disposition des documents du PIRD à l'ensemble des agents

Résultats qualitatifs

- Grâce aux nombreuses réunions menées, mise en lumière du fonctionnement interne de la gestion des déchets répartie entre plusieurs services (entretien des locaux, factures des prestataires, taxes des collectivités, ...)
- Reconnaissance du Service Environnement et Milieu naturel comme entité ressource pour les questions de gestion et de réduction des déchets

MISE EN OEUVRE

Planning

2010-2013 : premières actions de sensibilisation des agents à la prévention des déchets (SERD 2011 et 2013)

Juin 2013 : note au DGSD pour proposer la mise en place du PIRD, avec un comité de pilotage spécifique

Septembre-novembre 2013 : constitution du comité de pilotage avec des représentants des 8 directions concernées par des établissements et de 2 directions ressource

13 décembre 2013 : première réunion du comité de pilotage avec proposition d'une méthode de travail

Décembre 2013 : constitution d'une équipe projet au sein du service environnement (3 agents, soit 0,4 ETP)

Janvier-mai 2014 : diagnostic des déchets produits par les 87 sites du Conseil Général (hors collègues)

- Rencontre de 100 agents
- 33 réunions
- Réalisation d'une caractérisation des OMR des sites administratifs dijonnais

10 juin 2014 : présentation des résultats du diagnostic lors de la deuxième réunion du comité de pilotage

Juillet 2014 : le PIRD est reconnu comme projet de service transversal

Juillet-août 2014 : préparation de 15 fiches action selon 3 axes :

- 12 fiches par type de déchets (essuie-mains, biodéchets, livres désherbés, ...)
- 1 fiche pour la communication interne et la sensibilisation des agents
- 2 fiches pour les relations avec les prestataires

Septembre 2014-avril 2015 : réunions de groupes de travail pour l'opérationnalisation des fiches action

16 avril 2015 : validation d'une partie des fiches action lors de la troisième réunion du comité de pilotage

Mai-juin 2015 : réunions de groupes de travail pour compléter les fiches action non validées

Juillet 2015 : transmission des 15 fiches action à la Direction Générale des Services Départementaux pour validation finale

Septembre 2015 : mise en place des premières actions : valorisation du flux de polystyrène du Laboratoire Départemental, mise en place du tri des emballages ménagers pour les sites administratifs dijonnais

Moyens humains

En 2014, 695 heures, soit 23 % du temps de l'équipe projet

Moyens financiers

Internes

Moyens techniques

Véhicule et locaux de la Direction Logistique et Opérationnel (ex-Parc Départemental) pour la réalisation de la caractérisation des OMR

Partenaires mobilisés

/

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La mise en place d'un **comité de pilotage inter-directionnel** permet de légitimer la démarche auprès des différents pôles de l'Institution et de recueillir des informations précieuses de la part de services ressources.

Difficultés rencontrées

Le PIRD balaie l'ensemble des types de déchets produits par les Services Départementaux et propose des solutions de valorisation et, si possible, de réduction des flux.

Recommandations éventuelles

Le véritable lancement de la démarche a lieu lorsque la Direction Générale prend conscience de ses intérêts : penser à **mettre en avant les économies budgétaires** liées à l'éco-exemplarité.

Faire une caractérisation des déchets administratifs est essentiel pour déterminer la part des grandes catégories de déchets (déchets recyclables mal triés, déchets organiques, produits à usage unique, ...). L'idéal est de **prendre des photos** : c'est extrêmement parlant pour expliquer les enjeux de la démarche aussi bien aux agents qu'aux directeurs !

Mots clés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dernière actualisation

Août 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté